

[Text]

I have indicated under the Centennial Commission Sports Program they were providing certain facilities as a part of Centennial Year and they were matching up with us. Under the DREE Program you get certain recreational and sports facilities developed as a part of an over-all plan. I would think we have to have some flexibility, that this legislation together with other legislation and other programs and projects of the government can be matched up, and that on occasion if contingency funds are needed in problems related to this or the other programs, that Vote 5 will be used.

**The Chairman:** Mr. Mather.

**Mr. Mather:** That statement satisfies me, Mr. Chairman.

It occurs to me, as an observation, that sometimes we deal with matters through this report which indicate very strongly that there is say, in the matter of DREE and their agencies that we had the other day, the welfare department and their agencies, a growing area in which there is an overlapping, not duplication exactly, but an area where a great deal of co-ordination in the expenditure of funds would be very valuable. This is probably something that lies ahead of us in our work.

I have a question on another point in this paragraph.

**The Chairman:** Perhaps, Mr. Long would care to make an observation on Mr. Mather's remarks.

**Mr. Long:** I just should say something that I intended to say earlier, and Dr. Willard, I am sure, will correct me if I am wrong in this. This is a residual payment. The previous payments for this particular program or activity were charged to the moneys provided by the Fitness and Amateur Sport Act. This is a residual payment, it is the same thing, and I think we felt that you would not classify such a payment under some other category.

• 1020

**The Chairman:** Following Mr. Clermont's reasoning, I would like to ask a question, if you will allow it, Mr. Mather. The first payment was made out of this account and in the year 1968-69 you had a surplus in that account. Why did you not pay this in 1968-69 when you had a surplus and when the first representation was made? This way there would not have been any trouble; everything would have been cleaned up and complete and the Auditor General would not have made his observation.

**Mr. Willard:** Mr. Chairman, I think we must first understand that the agreement we had with the province, the city and the federal government was to deal with the Pan-Am Games Society and we made our payments to that society and we met our agreement under the Fitness and Amateur Sport Act. We were satisfied that we had done our part in relation to the Fitness and Amateur sport program. If on another basis the government wanted to deal with this matter as a centennial situation relating to the city of Winnipeg and to use a contingency vote to clear it up, that was its approach, but we did not consider that we should finance the balance under the Fitness and Amateur sport program.

[Interpretation]

amateur. Dans ce cas, on avait coordonné les ressources avec celles d'un autre programme.

J'ai mentionné qu'en vertu du programme de la commission des sports du centenaire, certains services avaient été offerts à l'occasion du centenaire. Il faisait équipe avec nous. Dans le cadre du programme DREE, vous obteniez certains services relatifs à la récréation et aux sports, qui font partie d'un plan global. Mais je crois qu'il faut avoir une certaine souplesse. Cette loi, de même que d'autres lois, d'autres programmes ainsi que d'autres projets du gouvernement, peuvent se conjuguer et, à l'occasion, si des crédits pour éventualité sont nécessaires pour régler des problèmes relatifs à un programme ou à l'autre, alors le crédit 5 pourrait être utilisé.

**Le président:** Monsieur Mather.

**M. Mather:** Cette déclaration me satisfait, monsieur le président.

Une observation: parfois, nous traitons de questions qui indiquent clairement, comme dans le cas DREE et de ses organismes, comme c'était le cas l'autre jour, pour le Ministère de la santé et ses organismes, un secteur de plus en plus important où il y a chevauchement, non pas exactement, de double emploi, mais un secteur où la coordination des dépenses serait précieuse. Nous y viendrons probablement.

J'ai une question qui porte sur un autre point de ce paragraphe.

**Le président:** Peut-être M. Long veut-il commenter les remarques de M. Mather.

**M. Long:** Je voudrais simplement dire quelque chose que j'avais l'impression d'exprimer plus tôt. M. Willard me reprendra, au besoin. Il s'agit d'un paiement résiduel. Les paiements antérieurs pour ce programme en particulier ont été imputés aux fonds fournis en vertu de la Loi sur la santé et les sports amateurs. C'est un paiement résiduel et comme c'est la même chose nous avons estimé que vous ne classifieriez pas un tel paiement sous une autre catégorie.

**Le président:** A la suite de la déclaration de M. Clermont j'aimerais poser une question si vous me le permettez monsieur Mather. Le premier paiement sur ce compte a été fait et au cours de l'année 1968-1969 vous avez eu un surplus imputable à ce compte. Pourquoi ne l'avez-vous pas payé en 1968-1969 lorsque vous aviez un surplus et lorsqu'on vous en a parlé la première fois? De cette façon, il n'y aurait pas eu de problème; tout aurait été réglé l'Auditeur général n'aurait pas eu à faire cette observation.

**M. Willard:** Monsieur le président, il faut comprendre tout d'abord que l'accord que nous avons conclu avec la province, la ville et le gouvernement fédéral intéressait la société des jeux Panaméricains, nous avons fait nos paiements à cette société et nous avons respecté notre engagement en vertu de la Loi sur la santé et les sports amateurs. A notre avis, nous estimons que nous avons fait notre part au sujet du programme sur la santé et les sports amateurs. Si par ailleurs le gouvernement voulait traiter ce problème comme un projet du centenaire de la ville de Winnipeg et utiliser un crédit de dépenses imprévues pour le régler, c'était là une façon d'aborder le problème mais nous n'avons pas jugé que nous devions financer le reste du programme sur la santé et les sports amateurs.